



S.G.P.E.N. - C.G.T.R

Syndicat Général des Personnels de l'Education Nationale

144, rue du Général de Gaulle - B.P. 829

97 476 Saint-Denis Cedex.

☎ : 0262 44 20 20

☎ : 0262 44 28 28

G.S.M : 0.692.65.45.80

Site web: www.sgpen-cgtr.com

Lutte des A.E.D (assistants d'éducation) Amplifions la lutte juridique et la mobilisation

Le Sgpen cgtr se félicite que le juge des référés du tribunal administratif de st Denis dans ses premières observations ait précisé qu'il avait le pouvoir de prolonger un contrat qui existe et qu'il peut dès lors ordonner au recteur de surseoir aux licenciements des assistants d'éducation en postes

Le juge des référés rendra son ordonnance **le 5 octobre 2009**

Il a été évoqué que des dispositions basiques et élémentaires qui obligent pourtant l'employeur à informer le salarié par lettre recommandée deux mois avant la rupture du CDD n'ont pas été respectées.

L'éducation nationale pei a visiblement une marge de progression importante dans le domaine du respect de la règle de droit

Le combat mené par les assistants d'éducation, plus particulièrement par ceux qui étaient précédemment sur des contrats emplois jeunes et qui cumulent plus de 10, 11 ans d'ancienneté est de même nature que celui engagé par les précaires de droit privé : Respek not droits ! Non à la précarité ! Pour des emplois durables et pérennes !

L'administration pour faire tourner à moindre frais ses services détournent les dispositifs de lutte contre la précarité .Ainsi elle emploie des personnels précaires sur des emplois permanents, sur de mêmes missions .Le seul fait qu'elle remplace un AED qui cumule plus de 10 ans d'ancienneté (cumul emploi jeune et Aed) par un autre AED justifie le caractère permanent de l'emploi . Elle empile des dispositifs juridiques différents emplois jeunes (contrat de droit privé et Aed ,contrat de droit public) pour pérenniser la précarité car ca lui coute moins cher que des emplois statutaires

Le SGPEN CGTR conseille au Recteur d'académie de prendre enfin toute la mesure de l'importance des affaires en cours.

Le SGPEN CGTR appelle tous les assistants d'éducation à faire valoir leurs droits en saisissant massivement le tribunal administratif.

Le SGPEN CGTR se tient à la disposition des AED pour leur apporter aide, conseil et assistance juridique pour la formulation et l'établissement des requêtes en référé et requête introductive d'instance

Au-delà du juste combat juridique, le SGPEN CGTR exige qu'il soit mis un terme à la précarité dans les services de l'éducation nationale.

Pour ce faire, nous réaffirmons avec force nos revendications :

-Mise en place d'un plan de résorption de la précarité par la création de postes statutaires

Dans l'attente nous exigeons un gel des licenciements en cours

A ST Denis, le samedi 19 novembre 2009

P/le SGPEN CGTR

Patrick Corré